

OFFRE D'APPRENTISSAGE

INTITULE DE L'OFFRE : Apprenti – Chargé d'accueil et d'information

DIRECTION OU SERVICE : Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) d'Ille-et-Vilaine

LIEU DU STAGE : DDSP 35 – 49, boulevard Féart, 35 800 DINARD

Descriptif de l'employeur : MINISTERE DE L'INTERIEUR

Diplôme requis : CAP/BPE, baccalauréat

Diplôme préparé : Bac pro Accueil - relation clients et usagers

Métiers et famille de métiers : Accueil, secrétariat

Descriptif de l'offre : Au sein de l'antenne de Dinard du commissariat de police de Saint-Malo, vous assurerez l'accueil des usagers ainsi que des tâches de secrétariat.

Missions : Le service de voie publique de Dinard est en charge du maintien de l'ordre et de la sécurité au sein de la circonscription. Le chargé d'accueil et d'information est le 1^{er} niveau d'information des usagers qu'il informe sur les procédures à suivre et les services à contacter. Par ailleurs, il apporte aux agents de police un support essentiel de part ses activités de secrétariat.

Durée : 1 an

Activités principales :

- Assurer l'accueil physique et téléphonique des usagers et les orienter vers les services compétents
- Participer à la diffusion d'informations auprès des usagers
- Assurer un suivi (gestion des objets trouvés, déclarations de perte, tenue du cahier de doléances des usagers)

- Tenir des statistiques de gestion de l'activité d'accueil

Descriptif du profil recherché / Qualités requises :

- Connaissance des outils bureautiques standards
- Polyvalence et curiosité intellectuelle
- Ponctualité ;
- Aisance relationnelle ; bonne présentation, capacité d'intégration et d'adaptation, goût pour le travail en équipe ;
- Nécessaire discrétion liée à la nature du poste
-
- Intérêt pour les outils collaboratifs (planning partagé notamment)

Contacts pour renseignements et pour adresser CV + lettre de motivation :

[<dzsp-ouest-referentformation@interieur.gouv.fr>](mailto:dzsp-ouest-referentformation@interieur.gouv.fr)

[<ddsp35.SGO@interieur.gouv.fr>](mailto:ddsp35.SGO@interieur.gouv.fr)